

N° 63  
Septembre 2016

SNASEN UNSA Education  
Revue

Directrice de publication  
Tiphaine JOUNIAUX

*Imprimé par nos soins*

SNASEN UNSA éducation  
87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 IVRY sur Seine  
06.77.29.86.27

Courriel : [snasen@unsa-education.org](mailto:snasen@unsa-education.org)  
Site: [www.snasen.unsa-education.org](http://www.snasen.unsa-education.org)  
Facebook : snasen unsa éducation  
Twitter @SnasenUnsa

## édito

Le SNASEN fait sa rentrée en accueillant Tiphaine JOUNIAUX, nouvelle secrétaire générale. Nous tenons à remercier Marie WECSSTEEN pour son dévouement et son implication. Le SNASEN souhaite relever un nouveau défi : s'engager dans une démarche plus participative des différents acteurs et actrices de notre syndicat.

### Sommaire

2 **Laïcité et Travail Social**  
Rapport au Haut Conseil du TS

3 **Travail social et le monde de l'éducation**  
Enquête avril 2016

4 **Actualités des services**

5 **Statut et carrières**

6 **Brèves**

7/8 **Campagne adhésion 2016.2017**

**Supplément spécial  
Baromètre métiers 2016**

Grâce à l'engagement de tous, le SNASEN est en capacité de porter une réflexion collective sur différents sujets d'actualité. Il est capital que nous puissions transmettre notre expertise lors d'audiences auprès du MEN ou auprès d'autres acteurs des champs éducatifs et sociaux.

Le baromètre des métiers de notre fédération a été un succès avec la participation de près de 600 collègues. Vous avez été nombreux à dénoncer une fois encore dans ce baromètre annuel votre charge de travail et l'indécence de nos rémunérations (voir supplément).

Pour que nos difficultés et revendications soient entendues, il est urgent et nécessaire de rendre visible l'action et l'existence des 3 services sociaux : élèves, personnels, étudiants. Le SNASEN continuera et a déjà commencé en ce début d'année scolaire à se mobiliser pour la reconnaissance de notre profession ! Il a initié l'enquête métier auprès des collègues « non personnels sociaux » dans le but de mieux connaître les représentations sur le travail social pour engager une réflexion par rapport à ces dernières.

Le SNASEN défend nos droits lors du grand chantier de la rénovation statutaire de la filière sociale dans le cadre des négociations Catégorie A en novembre, revendique des créations de postes supplémentaires, participe à la réflexion du Haut Conseil en travail Social, etc.

Grâce aux adhésions et à la participation active des adhérents dans des groupes de réflexion, le SNASEN améliore la reconnaissance de nos missions.

Le SNASEN, ce n'est pas vous et nous, mais c'est ensemble, on est plus fort !

Nous comptons sur toutes nos forces..... !!!!

**Les membres du bureau national**

# LAICITE et TRAVAIL SOCIAL

En ces temps d'insécurité politique et de tensions internationales, la barbarie des récents événements terroristes nous interrogent en tant que citoyen, professionnel du social, syndiqué, sur l'avenir de notre démocratie et le maintien de la cohésion sociale républicaine

Le SNASEN UNSA défend avec sa fédération et son union les valeurs d'humanisme et de solidarité dans une république sociale et laïque.

L'école est l'un des principaux lieux d'apprentissage des valeurs communes du vivre ensemble. Encore faut-il, pour expérimenter ces valeurs et les partager concrètement au quotidien, que l'école, véritablement inclusive, gagne en bienveillante et en justice dans une plus grande mixité sociale.

**La contribution du travail social au vivre ensemble doit être reconnue et valorisée.**

Ce rapport fait une première analyse du contexte d'intervention du travail social dans le champ du « vivre ensemble » et ouvre des pistes d'actions intéressantes tout en confortant les valeurs de nos professions du social. Le SNASEN UNSA est convaincu de la contribution de nos services au vivre ensemble à l'école et regrette que le rapport omette d'évoquer les services sociaux au sein du Ministère de l'éducation nationale



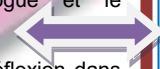
Exit le CSTS !

Bienvenue au Haut Conseil du Travail Social

Créé l'été 2016, il est présidé par Madame Brigitte BOURGUIGNON et se compose de plusieurs collègues représentatifs. Notre ancienne secrétaire générale Christine COQ MOUTAWAKKIL, siège dans le nouveau conseil au nom de l'UNSA. Le SNASEN UNSA continuera de contribuer aux travaux d'analyse, de réflexion et de propositions au sein du Haut conseil du Travail Social par son intermédiaire

Comment contribuons-nous concrètement à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des droits, à préserver le lien social, à favoriser l'engagement citoyen, à restaurer l'estime de soi et à développer les compétences psycho sociales, à favoriser le dialogue et le débat entre adultes et jeunes ?

Nous proposons d'inscrire cette réflexion dans le cadre des réunions d'informations syndicales ou journée de formations organisées par le SNASEN UNSA dans les prochaines semaines dans les académies.



Michel THIERRY, vice-président sortant du CSTS, publie en avril 2016 le Rapport d'Orientation « Valeurs républicaines, laïcité et prévention des dérives radicales dans le champ du travail social »

### 1. Incarner dans les pratiques du travail social les valeurs de la République démocratique indivisible, laïque, sociale et décentralisée :

« Les travailleurs sociaux sont profondément républicains. Le travail social incarne la république par sa présence sur le terrain et l'immersion dans la population, par sa capacité à illustrer la lutte contre les discriminations, par une certaine pédagogie du social et de la solidarité »

- Lutter contre les discriminations
- Favoriser l'égalité Hommes/femmes, axe transverse
- Promouvoir la pédagogie du social et de la solidarité
- Encourager l'engagement citoyen, soutenir le lien social face aux communautarismes

### 2. Respecter et faire respecter la laïcité

Laïcité et travail social au service du vivre ensemble, partagent les mêmes finalités à savoir la liberté de conscience et le respect de l'autonomie des personnes, l'égalité des droits de tous, l'intérêt général comme raison ultime de la loi commune.

Les travailleurs sociaux possèdent les savoirs faire nécessaires pour relever ces nouveaux défis qui peuvent nécessiter différentes stratégies et innovations. Ils ont surtout besoin d'être rassurés par une série d'appuis individuels, collégiaux et institutionnels : enseignement de la laïcité et du fait religieux en formation initiale, appuis techniques et déontologiques transmis en formation permanente (dossier pédagogique du CIPD) y compris dans le domaine de la gestion des ressources humaines, espaces de dialogue et de confrontation de pratiques, charte de laïcité dans le champ du travail social ...

### 3. Contribuer à la prévention des dérives radicales

Définition : processus d'adhésion à une idéologie extrémiste conduisant à une rupture radicale avec l'ordre établi ainsi qu'une auto exclusion de la société, favorable au passage à l'acte violent.

Le rapport témoigne qu'il n'y a pas de profil type des « personnes radicalisées » Les études récentes (phénomènes d'emprise mentale analysés par la mission de veille interministérielle et de lutte contre les dérives sectaires, concepts de psychologie clinique tels que faille identitaire, défaut d'estime de soi et désaffiliation sociale) ont permis de repérer quelques traits émergents qu'il s'agit de prendre en compte avec beaucoup de précaution au risque de stigmatisation. L'appréciation du risque et sa caractérisation ne peuvent que recourir à une méthode reposant sur un faisceau d'indices

Une palette large d'indicateurs de risque de basculement distinguant des critères principaux (signaux forts) et critères secondaires (signaux faibles) ont été repris dans une grille pluridisciplinaire et multifactorielle (CIPD). L'usage de ce type d'outils doit résulter d'un croisement de divers indicateurs et être accompagné d'une formation nécessaire.

Le rôle du travail social se situe en priorité dans le domaine de la prévention globale, en priorité auprès des jeunes enfants et leurs familles.

Au niveau intermédiaire, cela passe par le développement de modes d'actions collectives visant à restaurer le sentiment d'appartenance et la volonté de faire des projets. Le rapport incite à travailler avec les jeunes sur les représentations et à maintenir l'estime de soi prioritairement auprès des jeunes filles.

La lutte contre le complotisme nécessite pour sa part des actions multiformes et multimédia de sensibilisation et d'animation auprès des jeunes dans les domaines aussi variées que la politique, les loisirs, la création ou la convivialité.

Le rapport préconise le signalement quand il semble ne plus avoir d'alternatives éducatives réalistes. Il conseille de le formuler dans un contexte collégial et avec l'aval hiérarchique tout en continuant d'assurer si possible un accompagnement.

Rapport dans son intégralité sur le site du SNASEN

# Le travail social et le monde de l'éducation

## Quelles représentations ? Quelle contribution ?

Nous sommes quotidiennement témoins des stéréotypes sur le travail social dans notre entourage personnel et/ou professionnel. Ces représentations sociétales du travail social traversent le monde de l'éducation que nous côtoyons. Elles peuvent même en partie expliquer nos difficultés à faire reconnaître nos compétences, contributions et pratiques professionnelles

C'est ce que le SNASEN UNSA a cherché à apprécier en lançant au printemps 2016 une enquête auprès de 181 collègues « non travailleurs sociaux » pour la plupart proches syndicalement (participants au congrès fédéral pour 70% d'entre eux)  
En voici les principaux enseignements :

### Le travail social est méconnu

Alors que 87% des participants à l'enquête (dont 83% issu du Ministère de l'éducation nationale et 8% de l'enseignement supérieur) déclarent connaître un assistant de service social, nos collègues du monde de l'éducation méconnaissent le travail social et les conditions de travail des personnels sociaux. On constate un taux non négligeable de réponses approximatives voire pas de réponses du tout aux questions concernant le niveau d'études, le statut, la rémunération ou le taux d'encadrement mais aussi sur les « missions »

Ils sont 69% à déclarer connaître le SSFE mais ne sont plus que 49% à déclarer connaître le service social des personnels et 37% celui en faveur des étudiants.

Bienveillance et curiosité se manifestent souvent dans les réponses

### Les représentations

Pour les participants à l'enquête, le travail social est presque exclusivement tourné vers l'action individuelle du public accompagné (élèves, personnels ou étudiants). La dimension de « conseil social à l'institution » n'est pas valorisée (entre 10 et 15% en fonction des services) et celle de « travail de partenariat » peu visible (entre 5 et 22% en fonction des services). Les actions collectives de prévention ne sont citées quant à elles comme activité du travail social qu'à 2%

Pour les participants, l'objectif et le sens des missions visent majoritairement à ECOUTER, CREER du LIEN et RESTAURER la DIGNITE. D'après eux, le travail social contribue aussi à préserver la vie privée, apporter son expertise et faire de la médiation.

Le secret professionnel est considéré comme positif pour 65% des participants au titre du respect de la vie privée (64%)

Deux missions sont déclarées prioritaires : les aides financières pour les trois services et la protection de l'enfance pour le SSFE

	SSElèves	SSPersonnels	SSEtudiants
Accès aux droits	6.48%	19.96%	19.66%
Conseil	10,68%	15.56%	12.35%
Aides financières	12.97%	21.24%	24.53%
Bien être	6.48	10.98%	5.05%
Prévention risques	13.16%	8.60%	10.67%
Protection enfance	23.85%	-	-
Lutte absentéisme	12.97%	-	-
Soutien Parentalité	10.68%	-	-
Accompagnement budgétaire	-	8.60%	-
Santé	-	6.41%	-
Aménagement poste travail	-	3.11%	-
Mobilité	-	1.83%	-
Accompagnement vers l'autonomie	-	-	10.11%
Insertion sociale et professionnelle	-	-	7.11%
Réussite des études	-	-	5.24%
Engagement vie étudiante	-	-	1.12%
Non réponse	0.95%	3.6%	4.11%

Résultats complets à paraître sur le site courant octobre 2016

### Mieux connaître les représentations pour mieux les combattre...

Le SNASEN UNSA continuera de se mobiliser pour la reconnaissance de notre profession dans notre institution, auprès de nos collègues mais aussi pour porter la lutte contre toutes les discriminations auprès du grand public

« Le travail social est un monde professionnel assez peu connu, alors que les problèmes publics qu'il traite font souvent la une de l'actualité. Il gagnerait à être mieux identifié et à communiquer les résultats de ce qu'il fait »

Rapport Bourguignon « Reconnaître et valoriser le travail social »  
Septembre 2015

Le SNASEN UNSA remercie chaleureusement tous les collègues qui se sont mobilisés pour faire connaître cette enquête auprès de leur collègue d'établissement et de service, en particulier ceux de l'académie de Rennes, de Bordeaux et de La Réunion



### SSP : Le SNASEN UNSA reçu en audience chez le médiateur du Ministère

« Les assistants de service social des personnels du MENESR, des personnels ressources de la prévention des risques psychosociaux » affirme le médiateur de l'éducation nationale !

Nous vous en parlions dans la revue de mai 2016, le SNASEN UNSA écrivait au médiateur suite à la parution de son rapport 2015 intitulé « confiance et bienveillance » qui cite un certain nombre d'acteurs en charge de la prévention des risques psycho sociaux, de la réalisation d'enquêtes, de l'accompagnement des personnels à des moments clés de leur vie professionnelle, de la protection des agents, de la gestion de crise, en omettant de citer la contribution et l'expertise des personnels sociaux dans tous ces domaines.

#### Le médiateur et son adjoint ont reçu le SNASEN ce mardi 06 septembre.

Le médiateur qui a fait référence au dossier « Bien être à l'école » réalisé par le SNASEN UNSA reconnaît le manque de visibilité de l'activité du service social des personnels et partage avec nous le constat que la politique ministérielle en matière de ressources humaines manque de lisibilité. Le médiateur a été à l'écoute de l'ensemble des préoccupations du service social des personnels que le SNASEN UNSA a pu porter à cette occasion. Il réunit en octobre prochain l'ensemble des médiateurs académiques et leur rappellera que les assistants de service social des personnels sont des personnels ressources dans l'accompagnement et la prévention des risques psycho-sociaux.

Concernant les réseaux PASS, le médiateur insiste sur le fait que cela est un dispositif qui doit être piloté par le Ministère, que la prévention des risques psycho-sociaux reste de sa responsabilité.

Nous rappelons que le médiateur a porté auprès du Ministère à la demande du SNASEN UNSA la création du grade de conseiller d'action sociale (CASAE) comme prévu par les textes de 2012. Il voit l'intérêt que ce rôle de coordination des services leur soit confié.

### Etudiants : le SNASEN UNSA s'inquiète ...

#### La « rentabilité du service social » interrogée dans un contexte d'évaluation budgétaire des CROUS ?

Si l'outil informatique SAGA peut contribuer à l'évaluation quantitative des aides financières auprès des étudiants en matière d'action sociale et du nombre d'étudiants reçus, il ne peut rendre compte seul de l'activité du service social. L'accompagnement social global individuel et/ou collectif des étudiants nécessite des compétences investies dans le temps qui prennent en compte la complexité croissante des problématiques sociales pour des étudiants par ailleurs de plus en plus nombreux. Rappelons le, le taux d'encadrement du service social s'élève actuellement à 1 pour 10 000 étudiants.... Le SNASEN dénonce la logique qui viserait à mettre en concurrence les différents CROUS et refuse que l'activité du service social y contribue ou pire, que la fiabilité de ses rapports d'activité soit remise en question alors que le service est largement déficitaire en termes de moyens.

Comment la spécificité du travail social et les valeurs qu'il porte en vue de garantir le vivre ensemble peut-elle être reconnue dans un service qui n'a plus de Conseiller social ? Le courrier du SNASEN UNSA adressé au directeur du CNOUS par intérim interrogeant la politique sociale du CNOUS et sa « gouvernance » suite au départ précipité de la CTSS est resté sans réponse à ce jour. Le service social du CNOUS se trouverait depuis janvier 2016 sous l'autorité directe de Monsieur Olivier BARDON, sous-directeur de la vie étudiante et son adjoint à la politique de site et vie des campus, Monsieur Florian PRUSSAK

Les CTSS chefs de service des CROUS, réunis en séminaire en mai 2016, ont appris que l'animation de leur service serait confiée à l'avenir à quelques-uns (es) d'entre eux (elles), en plus de leur activité de chef de service (rappel : la plupart des CTSS chefs de service assument aussi la charge d'un secteur de travail en faveur des étudiants)

Le SNASEN UNSA se fera le porte-parole des inquiétudes et préoccupations du Service Social en faveur des étudiants lors d'une audience prochaine sollicitée avec notre fédération UNSA éducation auprès de Monsieur Emmanuel GIANNESINI, nouveau directeur du CNOUS.

#### Accord cadre CPU CNOUS (26 mai 16)

L'accord-cadre signé entre la Conférence des présidents d'université (CPU) et le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) convient entre autre « de mieux accompagner globalement les étudiants dans leur diversité : mieux informer les étudiants et simplifier les procédures, améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants dans leur diversité, améliorer et rendre plus accessible l'accompagnement social des étudiants en lien avec les acteurs compétents du territoire par une coordination systématique et des échanges réguliers entre les professionnels de l'accompagnement social des étudiants que sont les services sociaux des CROUS et les services de santé ou de scolarité des universités (incitation au rapprochement des équipes dans le cadre de conventions entre établissements et CROUS en favorisant une prise en charge globale des étudiants), développer la prévention et la promotion de la santé et du bien-être, accompagner les étudiants en situation de handicap.../... »

*Accord cadre en intégralité sur le site*

### Rentrée 2016 : la dernière du quinquennat de la refondation !

On ne peut que constater : en cette rentrée 2016, la charge de travail reste une des principales préoccupations quotidiennes des collègues (voir baromètre)

Dans le contexte de refondation d'une école plus inclusive et bienveillante que le SNASEN UNSA a défendu, les personnels sociaux ont bénéficié de 210 créations en 4 ans (50 de 2013 à 2015 et 60 en 2016) pour le seul service social élèves qui comptent 2700 personnels sociaux (soit à peine 10%)

Alors qu'elles auraient pu permettre d'améliorer le taux moyen d'encadrement de ce service, ces créations ont finalement souvent servi aux rectorats à « alléger » les 350 réseaux prioritaires quand elles n'ont pas justifié dans certaines académies une expérimentation d'un service social en primaire !

Résultat : la charge de travail a augmenté pour tout le monde : pour ceux en réseau prioritaire qui, pour certains, expérimentent sans fiche de poste précise l'intervention en primaire (en moyenne 950 élèves supplémentaires déclarées prioritaires par réseau de 8 écoles) ; pour ceux qui subissent les redéploiements de moyens sur des secteurs non prioritaires et voient leur secteur d'intervention s'élargir et leurs conditions de travail se dégrader.

Au printemps dernier, le SNASEN UNSA a proposé au ministère, avec le soutien de sa fédération et deux de ses syndicats influents, un scénario réfléchi susceptible d'allier l'intérêt d'une prévention précoce pour les élèves et celui des conditions d'exercice des personnels à savoir :

- Autant de créations que de REP + soit 350 créations pour le service social élèves (promesse ministérielle de 300 créations en 2015)
- Une fiche de poste exhaustive des fonctions et des missions exercées en primaire qui s'appuie sur le bilan des expérimentations existantes
- Un état des lieux précis des moyens du ministère en personnels sociaux par corps (AS et CTSS) et par services (élèves, personnels, étudiants)

### Le SNASEN UNSA reste combatif

A ce jour de publication du bulletin de rentrée 2016, nous ne connaissons pas le nombre de postes de personnels sociaux qui seront finalement proposés au PLF 2017 par le ministère. Le SNASEN UNSA s'engage pour cette dernière année du quinquennat :

- A poursuivre le travail de lobbying auprès des parlementaires et des associations pour réclamer l'inscription dans le PLF 2017 de moyens pour les trois services en cohérence avec les missions attendues.
- A œuvrer pour faire aboutir les négociations du chantier - métiers des personnels sociaux : la circulaire rénovée des missions des deux services (élèves et personnels), la circulaire de politique sociale et de santé envers les personnels, la revalorisation indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP, la reconnaissance de la gouvernance sociale au sein de l'institution scolaire.

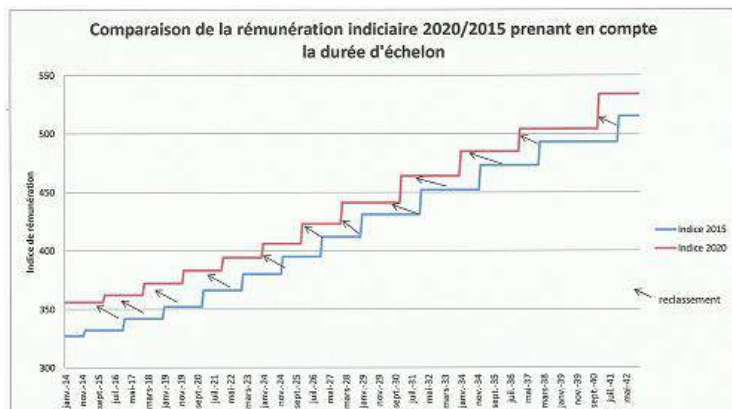
# Statut et carrières

**PPCR : Les négociations pour la catégorie A c'est d'ici fin 2016 ! Si, si !**

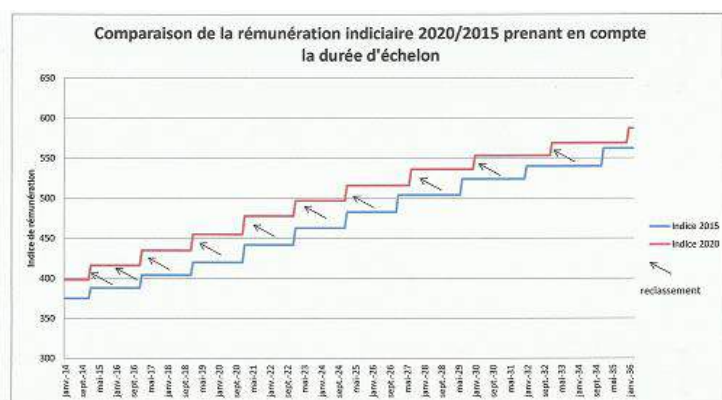
Pour le SNASEN et sa fédération UNSA éducation, signer le protocole PPCR il y a un an, c'était ouvrir des possibilités de faire évoluer la carrière des agents

**Dès 2016 jusqu'en 2018, revalorisation en catégorie B**

## Pour les AS



## Pour les ASP



Aujourd'hui l'Accès à la catégorie A des personnels sociaux des trois versants de la Fonction Publique promis pour 2018 est inscrit à l'ordre du jour de l'agenda social

**Négociation dès l'automne 2016 / Publication des textes début 2017**

## Réforme indemnitaire RIFSEEP

Depuis janvier 2016,

La réforme indemnitaire RIFSEEP s'applique aux personnels sociaux du MENESR à moyens constants !!!

**Le SNASEN UNSA dénonce l'injustice indemnitaire**

**Et se mobilise pour l'obtention d'un taux moyen interministériel**

L'UNSA éducation demande qu'un bilan annuel de ce nouveau dispositif indemnitaire soit présenté en comité technique au niveau ministériel et académique comme le prévoit la réglementation.

Les éléments de bilan devront permettre d'évaluer la mise en œuvre de ce nouveau régime et ses disparités académiques et porter des revendications argumentées.

**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces chantiers qui ouvrent des perspectives de rémunération et de carrières pour tous**



## PASS Éducation étendu aux AS exerçant en EPLE !

### Victoire de l'UNSA

L'annonce par la Ministre de l'extension du PASS Education à tous les personnels de l'Éducation nationale travaillant en EPLE et écoles, titulaires ou contractuels, vient répondre en grande partie à une exigence que l'UNSA Education porte depuis 2012 (voir pétition « PASS Éducation, pas d'exclus ! »). C'est une marque de reconnaissance pour les personnels sociaux que nous attendions et une avancée vers l'égalité de dignité des différents professionnels de l'Éducation (qui va concerner plus de 250 000 personnes). Celui-ci permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux.

Nous regrettons que, pour l'heure, les personnels sociaux exerçant en DSDEN ou dans les CROUS/ universités n'en bénéficient toujours pas. Le SNASEN et sa fédération UNSA Education continueront à agir pour que l'ensemble des personnels en bénéficie, quel que soit le service et le corps.

### Alerte sociale

En concertation avec l'association FCPE rencontrée en juillet dernier, le SNASEN UNSA a adressé avant les congés d'été un courrier pour alerter la ministre de ses inquiétudes concernant la charge financière de plus en plus grande que représente la scolarité pour les familles les plus démunies

*Lettre sur le site*

### Le SNASEN s'en félicite

#### Notre syndicat l'avait soutenu,

#### Les associations d'« usagers » l'ont obtenu...

Selon la loi du 24 juin 2016, toute distinction opérée en raison de la particulière vulnérabilité de la personne, résultant de sa situation économique apparente ou connue, constitue une discrimination.

**La précarité sociale est donc reconnue comme le 21ème critère de discrimination** dans le droit pénal, dans le droit du travail, ainsi que dans la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

### La CAPN AS de juin a été reportée au 27 septembre 2016 !

Concours interne 2017 de recrutement de CTSSAE du MENESR c'est maintenant : inscriptions sur internet du 8 septembre au 13 octobre 2016

### Le SNASEN UNSA sollicite une audience auprès de la DGRH ministérielle pour les CTSS

« Les collègues conseillers techniques de service social AE, au cœur des restructurations, apportent au ministère une expertise indéniable en matière de politique sociale. Elles sont en première ligne pour accompagner le service social dans les réformes visant à rendre l'école plus inclusive et bienveillante. Dans le cadre du chantier des métiers, il avait été envisagé dès 2014 de restaurer la politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves et des personnels et conforter sa gouvernance.../... Depuis janvier 2016, la réforme indemnitaire du RIFSEEP des personnels sociaux s'applique de façon très inégale dans les académies, chacune d'entre elles adaptant les fonctions des CTSS au gré des politiques et des moyens. Enfin la mise en œuvre du PPCR pour ses agents dès 2017 devra faire l'objet de prochaines concertations »

*Extrait lettre Mme WAGNER*

### Nouveau tract SNASEN UNSA Rentrée 2016 A distribuer à vos collègues ...

Vous souhaitez vous réunir dans votre académie : appelez-nous !  
Merci de contacter le bureau national ou les secrétaires académiques.

### D'adhérent à militant, il n'y a qu'un pas !

Le SNASEN UNSA recherche des adhérents pour participer à la revue de presse et de dossiers techniques : indemnitaire, statutaire. (Télétravail essentiellement sur crédit temps)

Formation à la communication le 21 et 22 novembre à Ivry Sur Seine : ouverts aux secrétaires académiques, élus CAP et adhérents militants (places limitées)

## J'adhère, première action syndicale de l'année !

### Pour tous, le crédit d'impôt

Pour tous, imposable ou non imposable, le montant de l'adhésion à – 66 % (100 € = 34 € de cotisation réelle).

### Pour ceux qui le souhaitent, le paiement par prélèvement fractionné avec mandat de prélèvement SEPA

(obligation bancaire européenne)

Un service gratuit, des mensualités très accessibles (5 fractionnements), modifiables sur simple demande et à tout moment

### 1. JE DÉTERMINE LE MONTANT DE MA COTISATION

RAPPEL : ma cotisation est remboursée à 66 % par le crédit d'impôts

<b>1<sup>ère</sup> adhésion payée avant décembre 2016</b> = 65 € (22 € réel)	<b>Contractuel / Vacataire</b> = 57 € (19 € réel)
<b>Retraité(e)</b> = 70 € (23 € réel)	<b>Congé sans traitement</b> = 40 € (13 € réel)
<b>Temps partiel</b> (50 % uniquement) = ½ cotisation indiciaire	

Assistant de Service Social des Administrations de l'État				Assistant Principal de Service social des Administrations de l'État			
échelon	indice	cotisation	coût réel	échelon	indice	cotisation	coût réel
1 à 3	327 à 342	<b>105 €</b>	<b>35 €</b>	2	388	<b>121 €</b>	<b>40 €</b>
4 à 7	352 à 395	<b>113 €</b>	<b>38 €</b>	3 à 4	404 à 420	<b>129 €</b>	<b>43 €</b>
8	412	<b>129 €</b>	<b>40 €</b>	5	442	<b>137 €</b>	<b>46 €</b>
9	431	<b>137 €</b>	<b>43 €</b>	6	463	<b>146 €</b>	<b>49 €</b>
10 à 11	452 à 473	<b>146 €</b>	<b>46 €</b>	7	483	<b>153 €</b>	<b>51 €</b>
12	493	<b>153 €</b>	<b>49 €</b>	8 à 9	504 à 524	<b>161 €</b>	<b>54 €</b>
13	515	<b>161 €</b>	<b>54 €</b>	10	540	<b>168 €</b>	<b>56 €</b>
				11	562	<b>174 €</b>	<b>58 €</b>

Conseiller Technique de Social des Administrations de l'État				Conseiller pour l'Action Sociale des Administrations de l'État			
échelon	indice	cotisation	coût réel	échelon	indice	cotisation	coût réel
1 à 2	428 à 449	<b>137 €</b>	<b>46 €</b>	1	625	<b>193 €</b>	<b>65 €</b>
3	470	<b>146 €</b>	<b>49 €</b>	2 à 3	651 à 680	<b>209 €</b>	<b>68 €</b>
4	492	<b>153 €</b>	<b>51 €</b>	4	700	<b>220 €</b>	<b>75 €</b>
5	512	<b>161 €</b>	<b>54 €</b>	5 à spécial	752 à 801	<b>244 €</b>	<b>83 €</b>
6	532	<b>168 €</b>	<b>56 €</b>				
7 à 8	554 à 573	<b>174 €</b>	<b>58 €</b>				
9	604	<b>193 €</b>	<b>65 €</b>				

### 2. JE CHOISI MON MODE DE PAIEMENT

2 solutions :

- **prélèvement en 5 mensualités** : du 4 janvier au 4 mai . Dans ce cas, le formulaire de mandat de prélèvement SEPA et le RIB sont transmis avec le bulletin d'adhésion la première année, puis seulement en cas de changement de nom ou de coordonnées bancaires les années suivantes.
- **paiement en 1 fois**, par chèque.

### 3. JE COMPLÈTE ET J'ENVOIE MON BULLETIN D'ADHÉSION

Au siège national : SNASEN UNSA Éducation 87 bis Avenue Georges Gosnat 94853 Ivry / Seine Cedex.

### 4. J'EN PARLE A MES COLLEGUES,

Je parraine un nouvel adhérent et obtient 10% de réduction par "parrainé(e)" sur le montant de mon adhésion l'année suivante.

*Formulaire de parrainage joint confié au nouvel adhérent qui l'envoie avec son bulletin d'adhésion.*

## VOTRE COTISATION 2016 - 2017

Première adhésion

Renouvellement d'adhésion

**A compléter chaque année, même si vous avez déjà opté pour le prélèvement fractionné,  
Et à envoyer au siège national : SNASEN UNSA Éducation 87 bis Avenue Georges Gosnat 94853 Ivry / Seine Cedex.**

NOM ..... Prénom .....

Date de naissance ..... Adresse postale personnelle .....

Adresse électronique à laquelle je souhaite recevoir les informations syndicales :

.....@.....

☎ Domicile / / / / ☎ Mobile / / / / ☎ Professionnel / / / /

En cas de changement d'adresse ou d'état civil, rappelez ici vos anciennes coordonnées : .....

Académie de fonction ..... Département de fonction .....

En activité  En détachement  précisez : .....

En congé sans traitement  Retraité(e)

Temps partiel  quotité ..... Vacataire  quotité ..... Contractuel(le)  durée .....

### Service social des élèves

- DSDEN
- MDPH
- Autre, précisez :

### Service social des étudiants

- CROUS
- MPU
- Université
- Autre, précisez :

### Service social des personnels

- DSDEN
- Rectorat
- CROUS
- Université
- Autre, précisez :

- Assistant(e) de service social AE\*
- Conseiller(e) Technique de service social AE\* → *précisez*
- Conseiller(e) pour l'action sociale AE\*
- Assistant(e) Principal(e) de service social AE\*
- DSDEN  Recteur  CROUS  Autre
- Autres fonctions/service : .....

\* AE : des Administrations de l'Etat (décrets 2012)

Echelon ..... Indice nouveau majoré ..... Montant de ma cotisation ..... €

Je règle  par chèque Banque et n° du chèque .....

- Par prélèvement fractionné
- 1<sup>ère</sup> demande\*
- En 5 mensualités (du 4 janvier au 4 mai)*
- Renouvellement

→ Pour le paiement par prélèvement, je joins obligatoirement le formulaire de mandat de prélèvement SEPA complété et un RIB pour une première demande ou un changement de nom / de coordonnées bancaires.

Date

Signature

**TSVP**

*J'autorise le SNASEN à faire figurer ces informations dans ses fichiers manuels et automatisés,  
je peux en obtenir communication et le cas échéant rectification.*